

Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DD2025_079

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	53
Votants	66
Pouvoirs	16

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 27 juin 2025

LE 3 juillet 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Pascal PROTANO

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'AGORA PNC DE BOULAZAC

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. GEORGIADES, Mme GONTIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. NARDOU, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, Mme DOAT, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. AMELIN, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, Mme MONTEIL-MAYAUD, M. LACOUR-COULON, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUDI, M. COURNIL, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. GUILLEMET, Mme FAVARD, M. GASCHARD, Mme LANDON, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme REYS, M. VADILLO, M. PERIER

POUVOIR(S) :

M. BUFFIERE donne pouvoir à M DENIS
M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
M. DOBBELS donne pouvoir à M. NARDOU
M. LEGAY donne pouvoir à M. GEORGIADES
M. DUCENE donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE
Mme ARNAUD donne pouvoir à Mme LABAILS
M. PARVAUD donne pouvoir à M. MARTY
M. FALLOUS donne pouvoir à M. MOISSAT
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme KERGOAT
M. LAGUIONIE donne pouvoir à M. LE MAO
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BOURGEOIS
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. MARSAC

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'AGORA PNC DE BOULAZAC

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que l'Agora, Pôle National Cirque de Boulazac-Aquitaine poursuit sa réflexion sur les modes de production et de diffusion du spectacle vivant.

Qu'à ce titre, l'Agora PNC développe depuis 6 ans un projet de coopération culturelle sur le territoire du Grand Périgueux et met en œuvre un réseau de diffusion artistique concertée avec les communes et les opérateurs culturels locaux.

Considérant que dans la continuité de l'étude commandée en 2023 auprès d'étudiants de l'ENSAP (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage) de Bordeaux, qui a permis de dégager les pistes de projets à mettre en œuvre pour améliorer, faciliter, accentuer les coopérations sur le territoire, l'Agora PNC porte aujourd'hui un projet d'envergure « Les Mobiles (cultures nomades) ».

Qu'il s'agit de la conception de toiles tendues modulables (4 formes possibles) sur mâts haubanés reposant sur une base de parquet bois.

Que ces outils innovants, souples et légers en matière d'utilisation, permettront le développement de nouvelles initiatives culturelles rurales et durables.

Que le budget prévisionnel de cet investissement est de 170 000 €.

Qu'au regard des éléments présentés, il est proposé d'attribuer à l'Agora PNC une subvention exceptionnelle d'un montant de 40 000 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 40 000 € à l'Agora PNC Boulazac-Aquitaine ;
- Autorise le Président à signer tous les documents y afférents.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 31/07/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 31/07/2025	Périgueux, le 31/07/2025
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 